



Deux-Sèvres

BULLETIN D'ADHESION - APPEL DE COTISATION 2020

Après concertation, le bureau a pris des décisions concernant le mode de calcul des cotisations 2020.

Mode de calcul utilisé, à savoir, pour rappel, pour un temps plein :

- montant de la part nationale (barème fixé selon le grade et l'échelon) + montant de la part de l'union départementale (7 timbres) + la part section (10%)
- concernant l'appel de cotisation lui-même, comme l'an dernier vous trouverez joint au présent courrier un document reprenant tous les grades et échelons et le montant de la cotisation correspondante pour un temps plein. Il vous suffira donc de rechercher selon votre position le montant à payer et éventuellement le proratiser selon votre quotité de temps de travail au 1er janvier 2020 (90%, 80%, 70%, 60%, 50%).

C'est la confiance que vous témoignez à notre organisation syndicale qui garantit et conforte notre action militante, fondée sur les principes d'indépendance et de liberté de comportement.

La mise en œuvre au quotidien de ces critères suppose une gestion assurant recherches, démarches, informations, correspondances, déplacements, etc... Toute cette logistique peut fonctionner dans l'intérêt de tous et de chacun grâce au soutien financier que nous apportent vos adhésions.

Sans adhérents, les moyens d'action du syndicat seraient nécessairement limités.

Etre militant, c'est avant tout faire preuve de générosité et de combativité pour défendre nos droits individuels et collectifs, avec le soutien d'une **organisation syndicale nationale structurée et indépendante des partis politiques.**

FO est la seule organisation syndicale à ne jamais donner de consigne de vote aux élections !

De plus, être adhérent donne aussi droit à :

- un crédit d'impôt à hauteur de 66 % (Des facilités de paiement sont également proposées, il est possible de fractionner son versement).
- recevoir la presse FO (par mail quotidiennement et quelques revues périodiquement),
- recevoir tous les ans le "Particulier spécial fiscal",
- être membre de l'AFOC (association FO de protection des consommateurs),
- être invité à notre assemblée générale annuelle,
- être conseillé, suivi et aidé dans vos démarches (mutations, restructurations, listes d'aptitude, difficultés diverses...),

Nous mettons également à votre disposition un site internet départemental !

Vous nous retournerez ensuite le coupon ci dessous dûment complété des informations vous concernant ainsi que de votre choix concernant le paiement.

Le bureau souhaiterait que vous privilégiez, dans la mesure du possible, le virement comme mode de paiement et à cet effet vous trouverez ci après le RIB de la section :

| | | | |
|---|--------------|------------------|---------|
| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB |
| 30003 | 01520 | 00037266091 | 88 |
| Identification international (IBAN) | | | |
| IBAN FR76 3000 3015 2000 0372 6609 188 | | | |
| Identification international de la banque (BIC) | | | |
| SOGEFRPP | | | |

NOM : GRADE et INDICE : QUOTITE TPS DE TRAVAIL :

PRENOM : AFFECTATION :

PAIEMENT : 1fois 2fois 3fois 4fois ou plus
 paiement immédiat
 paiement différé

Trésorière : Corinne NOCETTI – SIP THOUARS - Secrétaire : Dominique BERNARD SIP ST MAIXENT